

D genreÉS D sexualités

Automne 2017

Le bulletin numéro 6 de la commission Genres & Sexualités

120 battements par minute a été une déflagration pour toutes celles et ceux qui l'ont vu. Plus encore pour nous, militant-es et LGBT, LGBT et militant-es, traversé-es personnellement par l'histoire de notre communauté, et héritier-es par ailleurs de cette exigence et de cette détermination politiques à lutter contre toutes les formes d'oppression, dont les LGBTphobies.

Evoquer dans ce bulletin tout à la fois la force de 120 battements par minute et nos actions syndicales d'aujourd'hui, c'est garder le fil tendu entre les luttes passées et celles du présent, c'est faire vivre une énergie militante qui doit sans cesse trouver de nouvelles forces, car la bataille n'est pas gagnée.

120 battements par minute est un appel à l'action et à la vie : dans ses pratiques et ses aspirations, Solidaires s'inscrit dans cette dynamique, pour défendre un modèle de société débarassé des stéréotypes et des assignations sexistes, des oppressions LGBTphobes qui dénigrent, discriminent et tuent.

La bataille n'est pas gagnée mais nous sommes nombreux-ses à la livrer. Cette lutte est un moteur autant qu'une promesse. C'est toutes ensemble que nous devons l'accomplir.



Prise de la Bastille en 1990
par Act Up Paris

ACTION = VIE

Page 2 : Appel à témoignages (relance)
Page 3 : 8 novembre, journée Intersexe
Pages 4 & 5 : Personne trans, un travail syndical - Des chiffres
Pages 6 & 7 : Les lesbiennes dépassent les frontières
Pages 8 & 9 : Enfants et ados intersexes (partie 2)
Page 10 & 11 : 120 battements par minute
Pages 12 & 13 : Homophobie au travail
Page 14 : collectif Education contre Citizengo

Union
syndicale
Solidaires

Union syndicale Solidaires
144 Bd de la Villette - 75019 Paris
www.solidaires.org - contact@solidaires.org

FILM sur la lesbophobie, la transphobie, l'homophobie au travail et dans le syndicat

APPEL A TEMOIGNAGE

(relance)

**Ce projet est à l'initiative de la commission Genres
et sexualités de l'Union syndicale Solidaires.**



Le film que nous vous proposons de réaliser ensemble est un film de 15 mn à des fins de formations internes à Solidaires, et sa mise en clip pour une diffusion publique sur internet. Nous recherchons 5 personnes à interviewer de toute la France sur les questions LGBT au travail et dans le syndicat. Nous cherchons à y restituer la diversité de nos réalités. Le casting se veut donc large et inclusif. Car nous le savons et le vivons : pour beaucoup l'expérience LGBT se cumule avec d'autres oppressions (sexistes, économiques, racistes voire islamophobe...).

Il s'agit donc de récolter des paroles liées aux violences visibles des discriminations (insultes, mises à l'écart, refus de promotion, licenciement...) mais aussi des témoignages sur les conséquences de l'invisibilité, de la clandestinité (et sans jugement) de bon nombre d'entre nous sur leur lieu de travail et/ou dans le syndicat. L'anonymat peut être préservé, tout en assurant une belle esthétique !

Alexandra Dols est la réalisatrice que nous avons choisi pour ce film.

Elle est réalisatrice de documentaires : *Moudjahidate* (2008) sur les engagements de femmes pour l'Indépendance de l'Algérie et *Derrière les fronts : résistances et résiliences en Palestine* (2016) sur les conséquences psychologiques de l'occupation et les outils pour y faire face et résister.

Pour joindre Alexandra :

filmsolidaire@yahoo.com

« J'ai hâte de vous lire et de vous rencontrer, de fabriquer ensemble cet outil filmique de rassemblement et de renforcement face aux oppressions. » Alexandra

Appel du 8 novembre 2017

Le 8 novembre, Journée internationale de la solidarité intersexe et Journée du souvenir intersexe, nous rappelons que l'intersexuation est toujours taboue et objet de violences graves.

Alors que les variations intersexes touchent au moins 1,7% de la population, leur réalité est encore niée, invisibilisée, au prix de violences sociales et notamment médicales sur les corps des enfants et adolescent.e.s intersexes. Leur droit à l'intégrité physique et le respect de leur consentement est constamment bafoué.

Les représentations binaires et cissexistes dans les productions culturelles et scientifiques nient la diversité des corps et des identités et peuvent susciter la honte voire la haine de soi chez de nombreuses intersexes.

Les traitements hormonaux et mutilations effectués sur les enfants et adolescent.e.s intersexes ne se justifient la plupart du temps que par des critères sociaux et nullement de santé. En cherchant, le plus souvent inutilement, à normaliser les corps des personnes intersexes, c'est leur effacement, leur négation qu'on propose.

Le consentement éclairé de l'enfant préconisé par les pouvoirs publics ne pèse pas grand chose face au pouvoir médical et à la confiance des parents envers ce dernier.

Alors que la loi n'ouvre pas aux enfants ou adolescent.e.s trans ne serait-ce que le changement de prénom lorsqu'illes sont mineur.e.s, au prétexte de leur manque de discernement pour des changements prétendument radicaux, elle néglige jusqu'à la notion même de consentement libre et éclairé de l'enfant intersexe face aux opérations et traitement irréversibles qui lui sont imposés. On voit bien tout l'hypocrisie patriarcale de l'Etat.

C'est pourquoi nous exigeons la fin de la pathologisation des personnes intersexes et le respect de leur autodétermination, ce qui implique :

- la fin des mutilations, stérilisations, traitements hormonaux non consentis sur des personnes intersexes quel que soit leur âge, c'est-à-dire le respect de leur intégrité physique. Cela implique le respect des droits des personnes tels qu'établis dans la loi Kouchner, ainsi que l'abandon du terme "trouble du développement sexuel" qui les légitime,
- la pleine information des personnes intersexes, et pour les mineur.e.s, de leur entourage, y compris l'accès à leurs dossiers médicaux et l'accès à une information non pathologisante. Cela implique la création et l'animation de groupes de soutien et d'échanges et le partage de savoirs théoriques et historiques sur les luttes et les conditions intersexes,
- la formation de tout personnel (médical, social, juridique...) en contact avec des personnes intersexes de tous âges et leur entourage,
- la suppression de la mention de sexe ou de genre à l'état-civil, ainsi que la possibilité de changement de prénom sur simple déclaration, et en attendant sa suppression, de genre, sur simple demande en mairie, librement et gratuitement, c'est-à-dire le respect du droit à l'autodétermination des personnes.

Dans le même esprit nous visons la fin de la ségrégation sexuée de la société....

Collectif Intersexes et Allié.e.s,

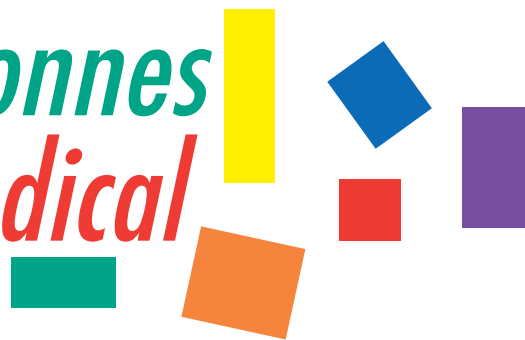
Qitoko, Association Nationale Transgenre, Ouest Trans, Clar-T, Association OUTrans, Acceptess Transgenres, T-Time, TRANS INTER action, Pride de Nuit, NRJKIR Paris 8, Le Planning Familial, AIDES, SUD éducation, EFiGiEs, SVT Égalité, SOS homophobie, Act Up-Paris, Fières, Chrysalide Asso, RITA Grenoble, Trans Posé - e - s, C'est Pas Mon Genre, Collectif Féminismes - Rennes 2, Bi'cause.



8 novembre
Journée Internationale
de Solidarité Intersexe



4 *Les droits des personnes trans : un travail syndical*



Pour les personnes trans, le lieu de travail peut être un lieu de discriminations lorsque l'identité sociale sous laquelle elles vivent ne correspond pas au sexe assigné à la naissance, que cette situation s'accompagne ou non d'un traitement hormonal, ou d'une ou plusieurs opérations chirurgicales. Le travail syndical, outre la défense immédiate des intérêts des salariéEs trans sur le lieu de travail, est aussi de leur permettre de récupérer et faire valoir les droits acquis avant le changement d'état civil.

X a travaillé en tant que femme dans une association comme travailleuse sociale, durant 4 années. Durant cette période, sa transition avait débuté. Les relations avec la direction étaient difficiles, et le dialogue impossible malgré ses multiples tentatives. Ayant changé son état civil, il se prénomme aujourd'hui Y. Travaillant toujours dans la même branche, il contacte son ancien employeur.

Afin de faire valoir son expérience, et donc un niveau de salaire retenant ces années travaillées, comme il est d'usage, il sollicite auprès de son ancien directeur un certificat de travail libellé avec sa nouvelle identité. Pourquoi ? Y a droit, comme toutE salariéE, au respect de sa vie privée et ne souhaite pas informer ses employeurs potentiels de son changement d'état civil. Mais l'employeur refuse d'établir ce certificat. Entre autres arguments, il oppose à Y le fait que produire ce document modifié équivaudrait à produire un faux.

Y contacte donc le syndicat Sud Santé Sociaux du département où est installé son ancien employeur, et la commission Genres & Sexualités de Solidaires. Grâce à l'action des déléguéEs du personnel SUD dans l'association, la question est officiellement portée en questions DP. L'avocate de Y écrit aussi parallèlement, pour rappeler les bases juridiques. En trois semaines, grâce à l'action syndicale et juridique, la direction de l'association revient sur sa position et un certificat modifié sera adressé à Y.

Les arguments juridiques, utilisés par le syndicat et l'avocate

D'une part, l'argument du « faux document » était difficilement tenable. Le qualificatif de « faux document » a une définition précise : c'est une « altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit

ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ». En l'espèce, aucun préjudice n'existe pour d'éventuels tiers, personnes physiques ou personnes morales.

En effet, le changement d'état civil de Y s'est accompagné, pour les droits sociaux, d'un changement de numéro de sécurité sociale : tous les droits retraite, chômage, maladie ont donc été transférés sous cette nouvelle identification administrative, sans difficultés et sans évoquer un quelconque préjudice.

Il convenait d'abord de vérifier que ces droits avaient bien été transférés : sur les conseils de la commission Genres & Sexualités, Y a sollicité par internet son relevé CNAV. Toutes les années cotisées en tant que femme avaient été transférées.

Une attention particulière doit être portée sur cette vérification.

Ce transfert des droits, une fois vérifié, est un bon argument à opposer à l'employeur réticent : les organismes sociaux ont ouvert ces droits, et n'iront opposer aucun préjudice.

Ensuite, le faux document implique une altération, donc une modification contraire au droit. En l'espèce, la modification est d'une part imposée par le droit pour respecter la vie personnelle de Y, et, d'autre part, pour lui permettre, comme toutE autre salariéE de faire valoir son ancienneté et donc solliciter une classification conventionnelle adéquate.

D'autre part, en refusant de produire le certificat modifié, l'ancien employeur pouvait se voir reprocher une discrimination directe ou indirecte.

Par ailleurs, en application des dispositions combinées de l'article 9

du code civil et de l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, toute personne a le droit au respect de sa vie privée et personnelle.

Dans le guide du défenseur des droits sur l'identité de genre, l'institution indique que « le principe du respect de la vie privée implique pour un-e employeur-se de garder confidentielle l'identité passée d'une personne qui a changé de sexe/ genre. Cette révélation ne peut venir que de la personne concernée elle-même ». En application de ce principe, la HALDE (l'ex Défenseur des Droits) a déjà statué favorablement sur une demande d'édition de diplôme avec le nom nouveau faisant suite au changement d'état civil (DÉCISION MLD-2012-111 DU 27 JUILLET 2012 RELATIVE AU REFUS DE RÉÉDITION D'UN DIPLÔME PRENANT EN COMPTE LE NOUVEL ÉTAT CIVIL À LA SUITE D'UNE CONVERSION SEXUELLE).

La nécessaire et efficace intervention syndicale

L'intervention de la section syndicale SUD de l'association a été un point déterminant. En effet, par le biais des questions DP, le refus opposé à Y est devenu une question d'intérêt collectif, et présenté comme tel devant l'employeur : ainsi, Y n'était plus seul. La seule intervention de la commission Genres & Sexualités n'aurait pas suffi : elle serait perçue par l'employeur comme une intervention extérieure, sans réalité en interne et aurait certainement abouti à un nouveau refus. La commission Genres & Sexualités, comme dans le cas de Y, s'est toutefois proposée pour un rôle de coordination et d'appui juridique (en plus de l'avocate de Y). Cette intervention, utilisant tous les moyens efficaces à notre disposition, a permis à Y l'obtention du certificat, sans passer par une procédure juridique longue. Du point de vue syndical, cet exemple est une bonne démonstration que les droits des personnes trans doivent être défendus comme des droits collectifs !

Quelques données

Le 1er décembre demeure la journée mondiale de lutte contre le sida...

Toutes les 17 secondes une personne est infectée par le VIH dans le monde. Soit 5000 nouvelles infections par jour

36,7 millions de personnes vivent avec le VIH dans le monde

Depuis le début de l'épidémie en 1981 jusqu'à fin 2016, l'OMS estime à 36 millions le nombre de mortEs à cause du VIH. Soit l'équivalent de la population du Canada.

Chez les adultes, le rythme des nouvelles contaminations est passé de 1,9 million en 2010 à 1,7 million en 2016. L'Afrique concentre toujours la majeure partie des nouveaux cas : en moyenne deux infections sur trois.

source : rapport 2017 Onusida

Les Lesbiennes

Dépassent les Frontières

Le réseau Les Lesbiennes Dépassent les Frontières est né à Paris fin 2011 de la rencontre de lesbiennes engagées depuis une quinzaine d'années dans le soutien aux lesbiennes réfugiées : à celles qui demandent l'asile et à celles qui ne le demandent pas. Le réseau est constitué de lesbiennes exilées et de celles nées en France. La Coordination Lesbienne en France et ses associations adhérentes s'y engagent dès le début et apportent des liens importants afin de rompre l'isolement des lesbiennes demandeuses d'asile se trouvant dans des CADAS un peu partout en France.

Les lesbiennes du réseau s'impliquent de manière militante (donc bénévole) pour soutenir les lesbiennes demandeuses d'asile, arrivées en France, chassées de leurs pays en raison de leur lesbianisme. Les lesbiennes étaient, sont noyées dans des structures d'accueil classiques mixtes, elles ont peur de parler, y compris à leurs compatriotes. La nécessité de s'organiser, se coordonner en collectif est une évidence pour atteindre toutes les lesbiennes réfugiées et de créer un collectif " pour les lesbiennes, par les lesbiennes ". Les Lesbiennes Dépassent les Frontières (LDF) se rencontrent le 3e samedi de chaque mois à la Maison des Femmes de Paris, au 163 rue de Charenton.

Ces rencontres sont primordiales car la langue n'est plus une barrière, chacune peut parler la langue des autres ; Un vrai soutien solidaire se met en place entre celles qui ont un statut et celles qui n'en ont pas encore, l'idée est de briser « la dichotomie assistée/assistante ». Le collectif propose des aides à la préparation de l'entretien pour la demande d'asile avec l'OFPPRA *, des traductions, des cours, des accompagnements.

Les LDF ne reçoivent aucune aide publique, un fonds de soutien est alimenté par des lesbiennes en France et à l'étranger, tout est redistribué, sert à payer des psychologues, des avocates.... Il existe des appartements solidaires pour loger les réfugiées qui ne sont jamais

seules, et qui se soutiennent entre elles ; elles viennent de l'Ouganda, de la Géorgie, du Sénégal, de l'Algérie etc.

Les lesbiennes dépassent les frontières ont des bases politiques qu'elles énoncent et justifient :

- Lesbiennes, nous avons reçu des autres lesbiennes la force de nous battre et de lutter pour notre autonomie.

- Vivant ici, étant arrivées un jour, nous sommes réunies pour accueillir celles qui arrivent en France et sont isolées et illégalisées, devenues demandeuses d'asile ou sans papiers.

- Nous refusons de cautionner la fermeture des frontières et les lois européennes répressives limitant la venue des non-européennes sur ce territoire.

- Etant lesbiennes, nous sommes en danger dans nos pays, nos régions, nos familles et nous voulons pouvoir choisir de vivre là où nous sentons le plus en sécurité, là où nous pourrions nous reconstruire en espérant vivre enfin, autonomes et libres.

- Ce réseau est là pour que la solidarité circule et rende plus fortes toutes les lesbiennes qui s'y côtoieront. Nous sommes soucieuses de structurer une solidarité entre lesbiennes efficace rapidement et sur le long terme.

- Unissons-nous pour qu'aucune d'entre nous ne ressente plus ni l'isolement ni l'incapacité d'agir.

Tant que toutes les lesbiennes ne sont pas libres et autonomes, aucune ne l'est !

lesbiennesdepassentfrontieres@gmail.com

Témoignages d'après l'émission de radio

« Langues de fronde »

Gloria, Ouganda : « J'ai été rejetée, maltraitée, traitée comme le diable, j'ai été exclue de mon cercle familial, et amical, j'ai été violée et ceci a été planifié par ma famille et mes ami-es.

Une autre raison de mon départ, j'ai perdu mon travail, ils m'ont suivie et j'ai été virée car découverte comme lesbienne.

J'ai été en contact avec d'autres groupes LGBT mais je n'avais pas confiance, je ne croyais pas en eux car on peut être dénoncée, car j'avais peur d'être envoyée en prison, il n'y a pas de protections pour

les personnes LGBT ; les médias utilisent la LGBTphobie pour faire de l'argent, ils utilisent les photos des personnes dans les journaux, ça marche, mais les personnes sont persécutées ensuite. Les lesbiennes n'ont pas le droit d'être soignées, elles sont laissées pour mortes, elles n'ont pas accès aux médicaments. »

Aicha, Guinée : « Je voulais expliquer les difficultés que nous rencontrons avec mon amoureuse Fathou. Nous sommes restées ensemble 7 mois dans une chambre d'hôtel. On a trouvé un appartement dans l'Oise, à 40 minutes, moi je suis partie, Fathou est restée à Paris, on arrivait à se voir, mais hélas, on a trouvé un appartement à Caen pour elle mais c'est à 2H30 de Paris. On est stressée, l'OFI * ne reconnaît pas quand on est réfugiée de rester en couple, on a pas de statut, pas d'activité, on est tout le temps seule à la maison, on traverse des moments difficiles, heureusement, grâce au réseau, je peux voir Fathou mon amoureuse, »

Faina, Russie : « Quand elles arrivent à avoir une place dans un hôtel ou dans un foyer, c'est bien car elles ne restent pas dans la rue mais la machine administrative ne prend rien en compte, les directives sont de désengorger la région parisienne, les CADA * sont dans des bleds paumés, loin de tout, des transports, on se bat mais on a pas trouvé la solution auprès de l'OFRA, même si Fathou et Aicha ont raconté leur histoire amoureuse, dans leurs récits à l'OFRA, c'est acté mais on peut pas prouver qu'elles sont en couple »

Cynthia, Kenya : « Je suis en France depuis 2 ans, à mon arrivée, je voulais l'asile, et j'ai dû chercher quelqu'un-e pour écrire mon histoire en français car je ne parle pas et n'écris pas le français. Dans le processus pour avoir l'asile, il faut aller à la préfecture où ils prennent vos empreintes, ils vous donnent un récépissé à renouveler tous les 3 mois. Cela fait une année et un mois que je fais ça, et j'ai dû attendre une convocation de l'OFRA, et on passe devant un jury où on vous demande des choses très personnelles et intimidantes sur la vie privée et on doit se défendre d'être lesbienne. Cet entretien dure deux heures, on vous demande encore et encore les choses les plus personnelles y compris ce que l'on a voulu mettre derrière nous et oublier. Cela nous laisse nues.

Cet entretien, même si il est difficile, c'est la seule chose à faire pour continuer, je l'ai fait, et j'ai continué avec ma vie, j'ai attendu 4 mois pour avoir le résultat, j'ai appris le français, j'ai enfin reçu la réponse, il y a un an je ne pouvais pas lire et écrire, j'ai pu lire cette lettre, ma demande a été rejetée. La raison ? Ils ne croient pas que je suis lesbienne, c'est vraiment dur à encaisser. Je dois faire appel de cette décision devant la justice, merci au réseau pour l'avocate, l'aide, je ne sais pas dans combien de temps ma demande sera acceptée, mais je continue ma vie. »

**« Et à part tout ça, on va
aux rencontres
féministes lesbiennes, on
va aux manifs, on va aux
débats »**



* OFPRA : office français de protection des réfugié-es et apatrides.

* CNDA : cours nationale du droit d'asile.

* CADA : centre d'accueil des demandeurs/euses d'asile.

Les réalités des enfants et ados intersexes

par Loé Lis

(partie 2/2)

« **J'ai été déclaré garçon par défaut.** Dès l'âge de six ans, j'ai subi des interventions chirurgicales sans jamais que l'on me dise ou que l'on dise à mes parents ce que l'on me faisait. Je ne connaîtrai donc jamais la réalité de ma situation car je n'ai obtenu qu'une toute petite partie de mon dossier médical. Selon cette partie de mon dossier, je n'aurais subi que trois opérations alors que j'ai dix cicatrices au bas-ventre. Pendant les rendez-vous trimestriels à l'hôpital, j'étais traité comme un monstre de foire et les médecins examinaient toujours mes organes génitaux, prenaient des photos et me montraient nu aux étudiants. Très jeune, j'ai eu des injections de testostérone que je ne supportais pas. Les médecins m'ont retiré ce qui ne leur convenait pas et ont tenté de fabriquer ce dont ils avaient envie.

À seize ans, j'ai refusé tout traitement. Depuis l'âge de dix-huit ans, je suis souvent sous anxiolytiques, antidépresseurs, alors qu'avant d'être mutilé, j'étais un enfant en bonne santé. Comment se construire sereinement quand on n'a pas le droit de dire ce qu'on ne nous a pas dit que nous étions ? Aujourd'hui, j'ai cinquante-et-un ans et toujours des douleurs : je souffre d'infections urinaires, j'ai des lésions neurologiques liées aux chirurgies, qui me font souffrir en permanence et m'obligent à marcher avec une canne. Ne pensez pas que le terme de torture pour ce que j'ai subi soit disproportionné. J'ai été torturé, et mes tortionnaires – avec la complicité de l'État – s'en félicitent. » (Vincent Guillot)

« **Déclarée fille à la naissance, j'ai grandi sans avoir conscience d'être intersexe malgré des difficultés de comportement.** J'étais traitée de « garçon manqué » et je rejetais les filles. À l'adolescence, je n'ai pas eu de puberté. En 1988, à l'âge de dix-sept ans, j'ai décidé de consulter une gynécologue pour débloquer ma puberté, mais je n'avais pas conscience d'avoir un problème d'hermaphrodisme. Ce médecin m'a prescrit un examen de sang pour un dosage hormonal. [...] Après cet examen, on m'a proposé un examen coelioscopique des ovaires, à l'aide d'une caméra et sous anesthésie générale. [...] On m'a demandé ensuite de revenir à la clinique pour une exploration des ovaires. Lors de cette deuxième hospitalisation, le chirurgien m'a reçue la veille de l'intervention, un dimanche soir, alors que le service des consultations était fermé, pour me faire signer une autorisation lui permettant de retirer tout ce qui devait l'être pour raison médicale. J'ai signé ce document alors même que j'étais mineure à l'époque, et sans accord parental ! Une nouvelle fois, j'ai été anesthésiée puis hospitalisée pendant plusieurs jours [...]. On m'a seulement demandé d'aller voir mon médecin traitant, dix jours plus tard, pour retirer les fils. Après ce délai, je me suis rendue en toute confiance chez mon médecin de famille qui a été profondément choqué lors de la découverte de la nouvelle par courrier. C'est lui qui m'a expliqué que l'on m'avait retiré les ovaires pour m'éviter un cancer. Lors de cette consultation, j'étais dans un tel état de choc que je n'ai pas tout retenu de ses explications, mais quelques mots m'ont marquée comme « dysgénésie gonadique XY », « pseudohermaphrodisme », « rarissime », « monstrueux ». Je suis sortie de cette consultation complètement anéantie,

Quelques ressources générales sur l'intersexuation

- « **À qui appartiennent nos corps ? Féminisme et luttes intersexes** », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, 2008/1.
- **Le site de l'Organisation internationale des intersexes (OII).**
- **Le site du Collectif intersexes et allié·e·s (OII).**
- **Le film Intersexion (en anglais) de Grant Lahood, 2012, 1h08. Entretien avec des personnes intersexes.**
- **Le blog Témoignages et savoirs intersexes.**
- **Janik Bastien Charlebois, De la lourdeur d'écrire un article universitaire sur les enjeux intersexes quand on est soi-même intersexe, Observatoire des transidentités, 2 septembre 2016.**

avec pour seule identité le fait que j'étais un monstre qui ne devait pas se révéler aux autres. Je suis entrée dans la vie adulte sous cette identité. » (Nadine Coquet)

« Je suis né en situation d'intersexuation, sans que cela entraîne un doute quant au sexe juridique que l'on m'a assigné à l'état civil : le sexe masculin.

Les professionnels de la naissance ont simplement fait part à mes parents d'une « malformation bien connue ». Mes parents étaient des parents aimants. Ils m'ont fait suivre par un pédiatre de ville, comme la plupart des enfants, pour accompagner mon développement et suivre ses conseils en matière de vaccination, de diversification alimentaire, etc. Il est indiqué, dans mon carnet de santé, que j'étais un enfant en parfaite santé. Le pédiatre connaissait ma situation d'intersexuation dès ma naissance, mais ce ne fut jamais nommé comme cela. Il proposa à mes parents de rencontrer des spécialistes des questions d'intersexuation, même si elles n'étaient pas ainsi dénommées à l'époque. Parmi ces spécialistes, il y avait un chirurgien, un urologue, un chirurgien-urologue et un endocrinologue. À neuf mois, j'ai subi mes premiers examens médicaux : échographie, génitographie, prise de sang afin de réaliser un caryotype, bilans hormonaux.

Après ces premières épreuves, le bilan médical est faible : il n'y a pas de maladie, seulement des hypothèses d'explications étiologiques [c'est-à-dire sur les causes]. D'autres bilans sont alors entrepris pour approfondir les analyses génétiques. Ces techniques ont commencé à être développées au début des années 1980. Ces bilans consistent alors en une biopsie de ma peau dans la sphère génitale ; je subis d'autres prélèvements sanguins. À l'époque, j'ai deux ans et mes parents n'ont pas accès aux échanges entre médecins. C'est à ma demande, après la loi dite Kouchner de 2002, que j'ai eu communication de mon dossier et que j'ai pu reconstituer cette démarche médicale.

Les médecins proposent à mes parents une correction chirurgicale à un problème de « tuyauterie », pour faire correspondre mon anatomie aux standards de l'anatomie du sexe masculin. Mais, avant la chirurgie, il fallait une préparation chirurgicale pour faciliter le champ opératoire. Il s'agissait de grossir artificiellement mon sexe avec de la testostérone. J'ai reçu plusieurs injections de testostérone et quotidiennement, mes parents devaient me passer localement de la pomade à base de testostérone.

À trois ans, je subis ma première chirurgie dans un CHU parisien. Au total, j'ai subi sept interventions entre trois ans et huit ans. Cela consistait en des hospitalisations d'une dizaine de jours, le plus souvent pendant les vacances, à Noël, au printemps, en été. Je suis né en juillet et j'ai passé de nombreux anniversaires à l'hôpital... Certaines de ces opérations ont été effectuées en urgence, dans un contexte de septicémie, des suites des précédentes opérations.

Qu'est-ce que cela veut dire, être hospitalisé pour de la chirurgie de

la sphère génitale quand on a trois, quatre, cinq, six, sept ans ? Cela signifie des douleurs, des contentions, car il faut éviter que l'enfant ne touche aux dispositifs médicaux, ce sont des sondes urinaires, des infections, des odeurs, et un profond sentiment d'abandon. À l'époque, les parents ne pouvaient pas rester dormir à l'hôpital.

Pourtant, sur le plan de mon développement, je suis régulièrement scolarisé, j'ai une vie affective et sociale tout à fait agréable, je n'ai pas de problème de santé. Mon parcours chirurgical se conclut à douze ans. Le chirurgien, très satisfait de son travail, m'a alors posé uniquement deux questions : est-ce que j'urinais debout ? Est-ce que mon érection était droite ? Mais ce n'était pas la fin du parcours médical. La testostérone, qui devait développer mes caractères masculins, a eu pour conséquence un avancement de l'âge osseux et le déclenchement d'une puberté à onze ans. Aussi, chaque année, entre cinq ans et douze ans, j'ai dû réaliser des radiographies pour surveiller l'avancement de ma croissance, le risque étant que le traitement hormonal conduise à ralentir ou arrêter ma croissance. Par chance, cela ne s'est pas réalisé.

Les décisions à prendre semblaient évidentes aux professionnels de santé, mais ils n'avaient pas conscience de ce que cela pouvait signifier pour un enfant ou un adolescent. Petit, je ne me souviens pas. Les enfants bénéficient d'une amnésie. Il n'en reste pas moins des traces physiques et psychiques qui surgissent plus tard sous la forme de traumatismes. En âge scolaire, je me souviens de mes questionnements. On attend des petits garçons qu'ils urinent debout, les toilettes des écoles sont faites comme ça. Or il m'était difficile de le faire, la construction du néo-urètre étant de piètre qualité. J'ai pris alors conscience de la fiction de la binarité des sexes. Puis, j'ai subi les premières humiliations lors des sorties scolaires ou sous les douches. Dès le CM1, j'ai débuté ma puberté : j'avais une pilosité très précoce. J'ai alors arrêté toute pratique sportive collective pour éviter les douches. Je me disais que j'étais simplement en avance et que le temps passerait. Je me disais aussi que mon sexe allait grandir pour ressembler à un sexe d'homme. La puberté entraîne des reconfigurations physiques et psychologiques et l'avènement du désir sexuel généralisé, mais pas quand on n'a que onze ans !

Conscient de la différence anatomique et des attendus sociaux de la masculinité, je me suis engagé corps et âme dans la construction de ma virilité : je pratiquai des sports, je développai mes aptitudes physiques, je me lançai dans la compétition. J'ai vécu comme cela jusqu'à mes trente-quatre ans, mon corps devait répondre aux stéréotypes masculins.

Mes premières amours, à quinze ans, m'ont conduit à parler à un tiers, pour la première fois, de mon histoire médicale. Je n'avais alors pas ou peu de mots pour évoquer cela. Mes premières expériences sexuelles ont été catastrophiques avec, déjà, des douleurs. La honte pèse, le silence est roi. » (Mathieu Le Mentec)



Merci à :

120 battements par minute

Sida, ce n'est pas que du cinéma !

« Avec la sortie du film 120 battements par minute, ce mercredi 23 août, la lutte contre le sida est mise à l'honneur, à travers un regard porté sur une partie de l'histoire d'Act Up-Paris. Nourri, sinon par la chronologie, des débats, des enjeux, de l'esthétique de l'association, il est inspiré, scénarisé, réalisé, et produit par des militantEs d'alors. Le film a recueilli de nombreuses distinctions qui sont autant d'armes pour faire parler de cette histoire, des victoires acquises de haute lutte, du chemin parcouru par la lutte contre le sida depuis les années 1990, mais aussi des urgences qui restent à affronter, qui sont nombreuses, et de taille.

Act Up-Paris est au regret de rappeler que l'épidémie perdure, à des niveaux qui n'ont rien de commun avec l'indifférence dans laquelle les contaminations, les dégradations de la santé et de la situation sociale des séropositifVEs, les discriminations qui les alimentent continuent d'avoir lieu. Sida, ce n'est pas que du cinéma !

« Sida, ce n'est pas que du cinéma ! », avec, en France, 6000 contaminations par le VIH chaque année, 9 sur 10 d'entre elles chez des pédés, des bis, et/ou des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, et des campagnes de prévention, et des moyens alloués aux centres de dépistage qui sont notoirement insuffisants.

« Sida, ce n'est pas que du cinéma ! », avec, en France, 1 séropo sur 5 qui rapporte des privations alimentaires, 1 sur 4 tributaire d'un minima social (enquête Vespa 2, 2011), et, renforçant la précarité, des problèmes de logement, d'accès aux allocations (allocation adulte handicapé notamment) nombreux, contre lesquels se mobilise la Permanence Droits sociaux d'Act Up-Paris.

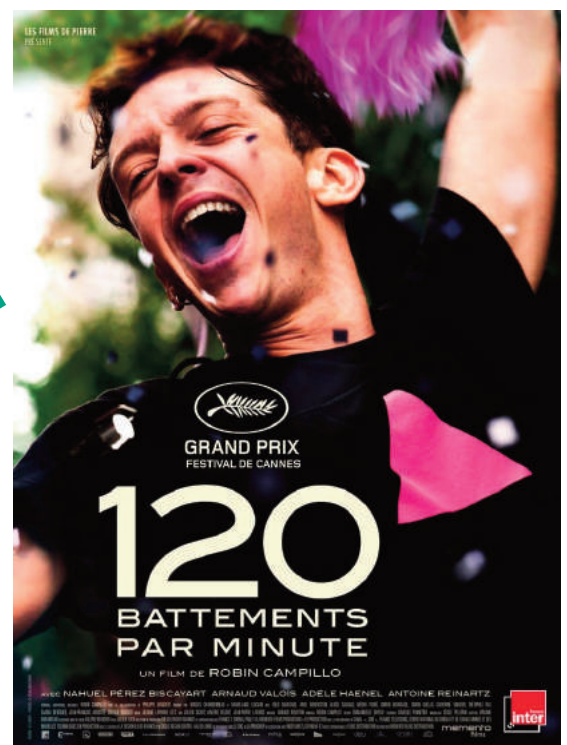
« Sida, ce n'est pas que du cinéma ! », en particulier pour les plus marginaliséEs, cELLEux pour qui l'accès à la prévention, au dépistage, aux soins, aux droits est le plus difficile. 1 séropo sur 3 incarcéréE est au stade sida (enquête Prevacar, 2010). Les données épidémiologiques sur les personnes trans et travailleurs du sexe sont parcelaires, mais, dès avant l'inique pénalisation des clients, à laquelle

toutes les associations, et des instances comme le CNS (Conseil national du sida) ou l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) se sont opposées, il était estimé que la prévalence du VIH pouvait avoisiner 30% chez les femmes trans migrantEs ayant exercé le travail du sexe.

« Sida, ce n'est pas que du cinéma ! » à l'international, avec 1 million de mortEs par an, à peine 1 personne sur 2 sous traitement, et de réels problèmes en cas de résistances et d'inefficacité des traitements de première ligne, faute d'accès aux mesures de la charge virale qui permettent de déceler ces problèmes, et aux traitements qui peuvent être envisagés en substitution (dits de « seconde ligne »).

« Sida, ce n'est pas que du cinéma ! », sauf peut-être pour Emmanuel Macron qui s'est contenté d'essayer d'inviter l'équipe du film, plutôt que de venir à la conférence internationale sur le sida, et dont nous attendons toujours les annonces promises comme une tentative de rattraper cette trahison inaugurale.»

publié en ligne par Act Up Paris, le 23 août 2017



Réactions de camarades de la commission

Ce film, c'est un aller simple pour le futur, c'est l'énergie de la lutte, alors que la mort est partout, et que l'indifférence, les lobbies sont ses alliés. C'est un abcd de la militance, des actions, de leurs critiques quasi immédiates, des contradictions... Ce sont aussi des souvenirs plus personnels, la peur de perdre mes copains séropos, la prise de conscience, la prévention, et la solidarité. C'est un film d'amour et de dignité, un film drôle malgré l'extrême gravité de la situation. C'est la construction de la révolte qui est à l'œuvre.

Isa

120 rires, 120 larmes... Retour à mes jeunes années, aux premiers émois gay, à l'insouciance et à la prise de risque. Mais aussi souvenir des copains qui sont partis emportés par le virus, et quand on apprenait la disparition de gens que l'on aimait, on se demandait à quand notre tour. Ce film m'a rappelé le rôle d'associations qui ont lutté et qui luttent toujours pour vaincre le VIH.

Didier

120 battements par minute bouleverse et galvanise : l'euphorie et l'énergie des luttes partagées et des engagements collectifs... la plongée dans un passé si loin et si proche (ces "années SIDA" synonymes d'hécatombe, de spots de prévention à la télé, du premier sida, des actions d'éclat d'Act up)... la conscience qu'une mémoire essentielle, notre mémoire en tant qu'LGBT, se transmet là... le sentiment aigu d'appartenance à une communauté liée par l'opprobre sociale qu'elle suscite.

Fierté et émotion devant celles et ceux qui se relèvent et tiennent debout. Parce que c'était eux-elles, parce que c'est aussi nous.

Aude

Je vous envoie des photos de la première apparition publique d'Act Up Paris en juin 1990. J'allais à la Gay Pride depuis 2 ou 3 ans. C'était très commercial, des chars des quelques boîtes et bars. Rue de Rivoli beaucoup de monde sur les trottoirs et seulement quelques centaines de manifestantEs. Et il y a eu la prise de la Bastille en juin 1990.

Création d'Act Up : nouvelle visibilité, façon de militer et revendiquer. Des sifflets. Des dies in.

Donc très ému en voyant 120 battements par minute.

PimS

120 battements par minutes est un très grand film, il fait le pari de redonner vie aux militants et militantes d'Act-up plus de 25 ans après la création de l'association. C'est un film poétique, drôle, triste, effrayant mais aussi éminemment politique, un de ces films qui donne la rage de se battre. Pour beaucoup de jeunes LGBT de ma génération (né-e-s dans les années 90) l'épidémie de SIDA est bien loin. L'évolution des traitements ainsi que l'utilisation de plus en plus répandue et acceptée des préservatifs ont réduit les risques de contamination et

ont relégués l'épidémie presque au rang de chimère. Ce confort nous fait d'ailleurs parfois oublier qu'elle existe encore et les pratiques à risque reviennent chez les plus jeunes.

Pour nos aîné-e-s pourtant l'épidémie a été pour beaucoup une prise de conscience, conscience que personne n'était à l'abri, que l'épidémie s'étendait à grande vitesse, qu'elle touchait surtout la communauté LGBT et que les pouvoirs publics n'en avaient globalement rien à faire. Celles et ceux qui se sont un peu intéressé-e-s à l'histoire des gays, des lesbiennes, des bi-es et des trans savent que pour toute une génération l'hécatombe c'était des ami-es, des amant-es, des frères et des sœurs que nous perdions à tout jamais, soudainement. Ils et elles mourraient à jamais dans l'anonymat de leurs sexualités, de leur maladie.

Le combat d'Act-up Paris c'est celui d'une lutte inlassable pour le développement de traitements performants, d'une prise en charge réelle des pouvoirs publics et de l'accès aux soins pour toutes et tous. C'était aussi un combat pour l'émancipation des LGBT, Act-up est une association issue de la communauté homosexuelle qui ne regroupait pas exclusivement ceux-ci mais qui tirait clairement ici sa force. Didier Lestrade (premier président d'Act-up) raconte que l'une des premières actions de l'association a été d'aller dans les boîtes et les bars gays diffuser un tract sur la question de l'épidémie.

La portée du film va bien au-delà de sa dimension filmique, par la tension et la qualité de sa mise en scène il nous projette dans un moment crucial de l'histoire des lesbiennes, des gays, des bi-es et des trans. Une histoire justement bien trop méconnue par les LGBT, avec les mort-es du SIDA c'est aussi un pan de notre culture et notre histoire commune qui a disparu.

Le film réactive ce monde perdu et invite à poursuivre le travail de mémoire, un travail impératif pour que ne sombre pas définitivement notre mémoire, notre culture. Un appel a été lancé récemment demandant à la maire de Paris de mettre en place un centre d'archives LGBTI dans la capitale. Solidaires Etudiant-e-s est signataire de cet appel, ce centre d'archive est d'une nécessité énorme pour entreprendre ce travail de mémoire, sur les luttes contre le SIDA mais aussi sur toute l'histoire des LGBTI.

Clément

Ce film m'a retourné. Plusieurs fois. Des retours sur mes premières gay prides dans le cortège d'Act-up. Des retours sur le sens de ces slogans portés. Des retours sur cette militance. Des retours sur mes ami-es séropos. Des retours sur mon oubli de cette lutte et ces victoires. Des retours et un rappel à l'ordre sur nos luttes, sur notre créativité, et cette urgence à agir.

ccil

L'homophobie au travail, c'est quoi ?



Plutôt que de reprendre une énième fois les chiffres du rapport 2017 de SOS Homophobie (indispensable à avoir), dans sa partie liée au travail, ce bulletin reprend certains des témoignages recueillis par SOS Homophobie... participant à décrire toutes ces lgbtphobies ordinaires.

Au cours d'une réunion dans son entreprise, Flavien entend plusieurs remarques homophobes sous la forme de blagues. Quand il en fait part à sa DRH, même si elle semble reconnaître que ce n'est pas normal, elle ne voit pas réellement le problème, ce sont « juste des blagues ». Sa N+1 et sa N+2, présentes à la réunion, n'ont rien remarqué d'anormal durant cette réunion. La période d'essai de Flavien est rompue.

Dans son entreprise, Clémence a déjà subi une remarque homophobe de la part d'un cadre qui n'a été sanctionné qu'avec un simple entretien avec la direction. Un jour, un autre cadre arrive dans l'entreprise avec un tee-shirt anti mariage homosexuel. Clémence en informe la direction qui ne fait rien. Elle dépose alors une main courante mais elle a peur de retourner au travail.

Rémi est employé comme hôte de caisse dans un grand magasin. Une de ses collègues lui dit devant témoins : « C'est pas moi qui me fais enculer comme toi. » Cette même collègue se plaint de lui à leur supérieur, les deux seront licenciés.

Lucie, directrice d'un établissement culturel,

sait qu'une de ses collègues tient des propos homophobes à son sujet dans son dos et dit à chaque nouvel employé que Lucie est « gouine », mais elle préfère l'ignorer. Suite à un différend, le mari de sa collègue l'agresse verbalement et physiquement sur son lieu de travail. Son employeur lui demande d'étouffer l'affaire afin de ne pas obliger les personnes qui témoigneraient en sa faveur à quitter le service en question. S'ensuit une dépression pour Lucie. Sa collègue, dont le mari est condamné à une amende, attaque alors Lucie pour harcèlement sexuel. Même si le commissariat n'a pas donné suite à la plainte de sa collègue, l'état de santé de Lucie s'en est trouvé aggravé.

Viktor, 30 ans, entend régulièrement ses collègues l'interpeller au féminin (« Bonjour, mademoiselle ») et on lui rapporte qu'on fait référence à lui en disant « l'autre PD ». Il souhaiterait mettre des affiches d'information sur l'homophobie sur son lieu de travail mais son employeur préfère intervenir auprès des collègues discriminatoires en privé et individuellement.

Julie travaillait dans un centre pour enfants. Elle ne parlait pas de son homosexualité à ses

collègues mais entendait des commentaires surprenants... pour finalement apprendre que sa collègue (psychologue) annonçait à tous les nouveaux éducateurs qu'elle était lesbienne.

Professeur dans l'Éducation nationale, Dan, 33 ans, a été agressé verbalement par un collègue. Si le collègue en question est bien convoqué à la gendarmerie, le rectorat demande à Dan de retirer sa plainte pour ne pas ébruiter l'affaire. Ce problème pourrait mettre à mal le renouvellement de son contrat de vacataire.

Gary, 50 ans, s'est vu refuser un travail car la DRH ne veut pas embaucher un homosexuel : elle a explicitement avancé cet argument homophobe en réunion devant plusieurs personnes, dont des membres d'un syndicat de salariés.

Hélène, cadre dirigeante dans une entreprise signataire d'une charte sur la diversité, a été mise au placard suite à l'annonce de sa transidentité. On lui a rapporté les propos de ses supérieur-e-s : « Ce que nous acceptons déjà ou pourrions accepter en bas d'une pyramide hiérarchique, pour des exécutants, jamais nous ne l'accepterons pour un cadre dirigeant... Il est impensable que ces gens puissent avoir les mêmes carrières et

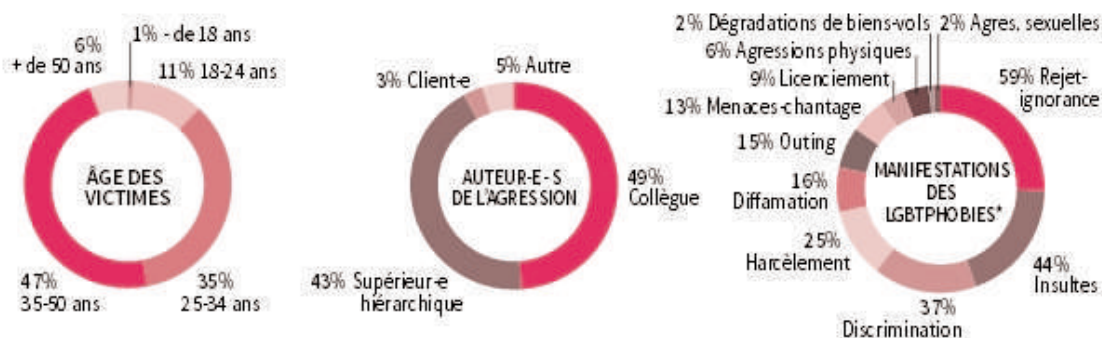
responsabilités que nous. »
Hélène a finalement été licenciée.

Mariée et maman depuis peu, Christina, trentenaire, sollicite un congé parental auprès de son employeur, une collectivité territoriale. Elle explique à l'adjointe qui traite sa demande la nécessité de garder sa vie personnelle confidentielle dans son travail. Cependant, alors qu'elle postule plus tard sur un autre poste dans la même collectivité, elle est reçue par le maire (accompagné de sa secrétaire et d'une collègue) qui, au courant de son homosexualité, lui signifie qu'elle fait ce qu'elle veut mais qu'il est contre le mariage pour tou-te-s. Les deux femmes la défendent et la soutiennent mais Christina est très choquée. Elle apprend finalement que c'est l'adjointe qui a communiqué sa situation familiale au maire parce qu'elle y était « obligée », et s'apprête à faire la même chose devant l'ensemble des élu-e-s car elle ne comprend pas où est le problème.

En plus des insultes homophobes qu'il subit régulièrement de la part d'un de ses collègues, Kevin a également essuyé des menaces de morts : « Je vais te crever. » Il n'y a pas eu de suite à ces menaces mais il a retrouvé les pneus de sa voiture crevés.

Travail

À chaque jour suffit sa haine



194 témoignages en 2016, correspondant à 167 cas, soit 12 % du total.

Action !

Le Collectif Education contre les LGBTphobies (dont Sud Education & Solidaires Etudiant-es sont membres) est à l'origine de cette tribune, cosignée par de nombreuses assos LGBT.

A lors que l'actualité voit ressurgir l'influence des réactionnaires dans le débat public, l'école n'est pas à l'abri des propos sexistes, LGBTphobes, haineux et mensongers qui vont crescendo depuis 2013. En ce début d'année scolaire, il est une action qui nous préoccupe particulièrement.

Citizenzo organise en Ile de France, du 3 au 9 octobre, la tournée d'un bus visant à « protéger les enfants » et à « alerter » les parents contre la politique de l'éducation nationale...et c'est encore une fois la même antienne : l'obsession d'une école qui n'instruirait plus mais se substituerait aux parents pour éduquer les enfants, les délires diffamatoires sur une prétendue éducation sexuelle dès la maternelle, l'opposition farouche à la déconstruction des stéréotypes de genre, le déni des familles homoparentales.

Cette nouvelle attaque réactionnaire est annoncée par un communiqué tissant, avec une outrance qui sidère autant qu'elle révolte, le complotisme, la victimisation et le mensonge pur et simple (et de tels propos ont déjà été sanctionnés par la justice, avec la condamnation pour diffamation de Farida Belghoul).

Cette stratégie et ces propos montrent une nouvelle fois le projet de société délétère porté par Citizenzo et ses épigones : une société où toutes les outrances verbales sont permises et où les affirmations infondées devraient faire foi face à la réalité des faits, une société qui s'accommode et même défend les stéréotypes sexistes et LGBTphobes qui enferment et stigmatisent au mépris de l'épanouissement des uns, des unes et des autres, une société qui nie l'égalité des droits et le respect des individus.

Et ce n'est pas seulement cette vision réactionnaire qui doit nous alerter, mais aussi les conditions de possibilité d'un discours aussi rétrograde. Si toutes les franges réactionnaires occupent à ce point la place publique, si elles le font avec une outrance aussi décomplexée, c'est que la frilosité des politiques en matière de lutte contre le sexisme et les LGBTphobies et la complaisance dont beaucoup ont fait preuve à l'égard de propos et d'attitudes clairement LGBTphobes les y ont encouragées.

Face à la haine au visage tranquille, l'urgence est donc double :

Défendre un projet de société égalitaire, ouverte, émancipatrice, dans lequel l'école, parce qu'elle est un lieu de socialisation autant que d'apprentissage, doit contribuer à lutter contre les rapports de domination sexistes, LGBTphobes, racistes qui oppriment et aliènent

Exiger la plus grande détermination, le refus de toute complaisance ou compromis de la part de nos institutions (ministère, rectorats, inspections académiques, centres de formation, équipes dirigeantes et pédagogiques des établissements) à l'égard de celles et ceux qui défendent la perpétuation des oppressions sexistes et LGBTphobes

Nous, associations et syndicats engagés dans la lutte pour les droits des lesbiennes, gays, des bi et des trans, appelons à faire barrage par les mots et l'action à la propagande réactionnaire de Citizenzo auprès des parents et des pouvoirs publics. Reculer face aux réactionnaires laisserait la porte ouverte à des discriminations sexistes et LGBTphobes toujours plus nombreuses. Nous portons ensemble l'exigence d'une autre société.